



ESTADO PLURINACIONAL DE BOLIVIA
EMBAJADA DE BOLIVIA
EN FRANCIA

REVALIDATION D'ETUDES ACADEMIQUES
REALISEES DANS DES CENTRES EDUCATIFS
A L'EXTERIEUR DE L'ETAT PLURINACIONAL DE BOLIVIE

DOCUMENTS GENERAUX REQUIS

DOCUMENTS GENERAUX REQUIS POUR LA VALIDATION DES ETUDES DES NIVEAUX PREMAIRE ET SECONDAIRE

- Certificats originaux des études
- Certificats originaux des notes

TOUS LES DOCUMENTS CI-DESSUS DOIVENT ETRE LEGALISES PAR :

- LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES EN FRANCE
- LE CONSULAT DE BOLIVIE EN FRANCE
- LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERS DE BOLIVIE

La traduction respective des documents énoncés ci-dessus doit être réalisée dans l'État Plurinational de Bolivie, dans le service de Linguistique de l'Université de l'État correspondant.

DOCUMENTS GENERAUX REQUIS POUR LA VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES

- Titre ou diplôme académique, original et photocopie
- Certification des disciplines suivies (chaque matière passée dans le parcours) originale et photocopie
- Programmes analytiques par matières, originaux et photocopies
- Modalité du diplôme (documents qui accréditent la modalité du diplôme comme une soutenance de thèse, un examen final, monographie ou autre.

Dans le cas contraire où un document qui certifie que n'existe pas de meilleure exigence que le plan déterminé des études, celui-ci doit être envoyé par les autorités de l'Université où le diplôme a été obtenu.

Pour les diplômes académiques dans le domaine de la santé, ils doivent être accompagnés de la documentation qui accrédite l'accomplissement des exigences académiques du service social obligatoire, stagiaire, interne tournant ou autre.

TOUS LES DOCUMENTS CI-DESSUS DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES D'UNE TRADUCTION EN ESPAGNOL ET DOIVENT ETRE LEGALISES PAR :

- LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES EN FRANCE
- LE CONSULAT DE BOLIVIE EN FRANCE
- LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERS DE BOLIVIE (une fois en Bolivie)

Actualisé le 10/06/2016